

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1891.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1891 s'élèvent à fr.	16,944,475	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1890 s'élèvent à . .	16,913,225	»

SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr.	31,250	»
-----------------------------------	--------	---

qui se justifie comme suit :

CHAPITRE II.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce.*

Crédit demandé pour 1891 fr.	2,377,890	»
Crédit proposé pour 1890	2,368,590	»

AUGMENTATION. . . fr.	9,500	»
-----------------------	-------	---

Cette augmentation résulte de l'application des articles 3 et 4 de la loi du 25 novembre 1889, relative aux traitements des juges de paix et des greffiers.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police.*

Crédit demandé pour 1891 fr.	1,694,800	»
Crédit proposé pour 1890	1,676,400	»

AUGMENTATION. . . fr.	18,400	»
-----------------------	--------	---

L'application de la loi rappelée ci-dessus nécessite l'augmentation demandée.

CHAPITRE IX.

SECTION 1^{re}. — *Établissements de bienfaisance et d'aliénés.*

Note. — On compte rattacher, à partir du 1^{er} janvier 1891, au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre les budgets des établissements de bienfaisance qui suivent :

Colonie agricole de Hoogstraeten-Merxplas ;
 Dépôt de mendicité de Bruges ;
 Dépôt de mendicité de Reckheim ;
 Établissement d'hommes aliénés de Tournai ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Établissement de femmes aliénées de Mons;
 Colonie d'aliénés de Gheel;
 Institution royale de Messines.

Il importe, en effet, que la Cour des Comptes puisse exercer son contrôle sur les opérations de comptabilité de ces établissements. La forme dans laquelle lesdits budgets seront attachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre est à l'étude; elle fera l'objet d'amendements à proposer en octobre prochain.

CHAPITRE X.

ART. 50. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1891	fr.	1,100,373	»
Crédit proposé pour 1890		1,091,475	»
AUGMENTATION. . . fr.		8,900	»

Cette dépense nouvelle résulte de la création d'une 3^e classe de surveillants.

ART. 51. — *Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1891	fr.	28,300	»
Crédit proposé pour 1890		28,850	»
AUGMENTATION. . . fr.		2,450	»

Le nombre des agents mariés est actuellement supérieur à celui dont il a été tenu compte au Budget précédent.

ART. 52. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1891	fr.	12,000	»
Crédit proposé pour 1890.		20,000	»
DIMINUTION. . . fr.		8,000	»

Cette réduction représente la somme demandée temporairement en 1890 pour faire face aux frais d'imprimés nécessaires pendant la période 1891-1893.

(98)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de seize millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent soixante-quinze francs (16,944,475 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1890.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	495,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	415,400 »	
5	Matériel.	50,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »	
CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	274,860 »	5,785,500 »
7	— Matériel. — Indemnité pour frais de greffe	7,200 »	
8	Cours d'appel. Personnel	1,090,750 »	
9	— Matériel. — Indemnité pour frais de greffe	56,800 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	2,577,890 »	
11	Indemnité pour frais de greffe	195,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police.	1,694,800 »	
13	Indemnité pour frais de greffe	108,000 »	
CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. Personnel	20,950 »	74,280 »
15	— Matériel	1,500 »	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts.	47,000 »	
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,150 »	
CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	1,516,950 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	4,650 »	
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,300 »	
A REPORTER. . . . fr.			7,872,450 »

POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		7,872,430 »
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 »	107,000 »
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	15,100 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	550,000 »	
24	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,500 »	577,400 »
25	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	7,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
26	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	15,000 »	
27	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	9,000 »	
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 »	31,000 »
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	5,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.		8,587,830 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		8,387,850
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
30	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	
31	Clergé inférieur du culte catholique	4,202,570 »	
32	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 »	
33	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000 »	
34	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	5,237,970
35	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 »	
36	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
37	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
38	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	
39	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	<i>Section 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>		
40	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	260,000 »	
41	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre ; 6° pour secours à des aliénés indigents. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	235,000 »	
42	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	801,500 »
43	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 »	
	À REPORTER . . fr.	514,500 »	14,427,30 »

POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	514,500 •	14,427,300 •
	SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.		
44	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	282,000 •	
45	Patronage des colons libérés	5,000 •	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
46	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transfèrement des détenus par correspondance extraordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.	1,090,000 •	
47	Salaires des détenus.	55,000 •	
48	Confection et frais d'habillement des surveillants.	28,000 •	
49	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	6,000 •	
50	Traitements des fonctionnaires et employés	1,100,375 •	2,473,175 •
51	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	28,500 •	
52	Frais d'impression et de bureau	12,000 •	
53	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme et des condamnés libérés .	19,000 •	
54	Mobilier. Achat, confection et entretien. — <i>Ediments</i> . Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	134,500 •	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
55	Mesures de sûreté publique	15,000 •	15,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	• • • • •	10,915,475 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.		16,915,475 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 »	20,000 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.fr.		16,944,475 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1890.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE


pour l'exercice 1891.



BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre.			
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service			
		PERSONNEL.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
415,400	415,400	»	»	398,400	392,000	»
434,400	434,400	»	»	419,400	413,000	•

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . fr.				
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		27,000 »	50,000 »	
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers		11,500 »		
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		11,500 »		
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale et missions à l'étranger.				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>						
6	»	Premier président	1	16,000	16,000	274,860
		Président de chambre	1	15,000	15,000	
		Conseillers.	15	11,250	168,750	
		Procureur général	1	16,000	16,000	
		Avocats généraux	2	12,000	24,000	
		Greffier en chef	1	7500 à 8500	8,000	
		Greffiers adjoints	2	4500 à 5500	9,500	
		Huissiers audienciers	6	750	4,500	
		Secrétaire du parquet	1	4000 à 4500	4,250	
		Employé	1	2000 à 2600	2,600	
		Messagers	5	1200 à 1800	5,760	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1881	»	»	200	
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	»	»	300	
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 no- vembre 1889)	»	»	2,000	
		A REPORTER. . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
454,400	454,400	»	»	419,400	415,000 »	
50,000	50,000		»	62,500	49,732 78	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,917 42	
6,500	6,500	»	»	6,500	5,465 10	
495,900	495,900	»	»	493,400	473,115 50	
274,860	274,860	»	»	271,560	268,222 60	
274,860	274,860	»	»	271,560	268,222 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
7	»	Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnité pour frais de greffe.				
		La Cour	»	3,000	7,200	
		Le parquet.	»	1,600		
		Dépenses éventuelles	»	200		
		Indemnité pour frais de greffe	»	2,400		
8	»	COURS D'APPEL. — Personnel.				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	1,090,750
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000	
		Conseillers.	76	7,500	570,000	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	10	8,000	80,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
		Greffiers en chef	3	7500 à 8500	24,000	
		Greffiers adjoints	21	4000 à 5000	95,000	
		Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	14,150	
		Employés	14	2000 à 2600	55,500	
		Messagers	12	1200 à 1800	18,900	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	2	1100 à 1500	2,800	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 50 juillet 1881.	»	»	15,000	
		Indemnités pour le service du cabinet des premiers pré- sidents	»	»	1,700	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500	
		Indemnités accordées aux greffiers en chef des cours d'ap- pel de Gand et de Liège (loi du 25 novembre 1889)	»	»	2,000	
9	»	Matériel des Cours.				
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	7,600	36,800
		— de Gand	»	»	5,900	
		— de Liège	»	»	7,200	
		Dépenses éventuelles	»	»	4,100	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				
		Indemnité pour frais de greffe.	»	»	15,000	
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
274,860	274,860	»	»	271,360	268,222 60	
7,200	7,200	»	»	4,800	4,620 »	
1,090,750	1,090,750	»	»	1,067,250	1,056,070 88	
56,800	56,800	»	»	21,800	22,389 59	
1,409,610	1,409,610	»	»	1,365,210	1,351,302 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
a.	Présidents	4	7,500	30,000	767,600
	Vice-présidents	12	6,500	78,000	
	Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
	Juges	53	5,000	175,000	
	Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
	Substituts	22	5,000	110,000	
	Greffiers	4	7500 à 8500	53,000	
	Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	142,000	
	Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	15,460	
	Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	22	1200 à 2000	34,690	
Huissiers audienciers	25	400	9,200		
	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Gand et de Liège (loi du 25 no- vembre 1889)	>	>	4,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>			
b.	Présidents	13	7,000	91,000	1,095,140
	Vice-présidents	13	5,500	71,500	
	Juges d'instruction	24	5,250	126,000	
	Juges	47	4,500	211,500	
	Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
	Substituts	27	4,300	121,500	
	Greffiers	13	6000 à 7000	85,000	
	Greffiers adjoints.	53	3000 à 3800	185,500	
	Secrétaires des parquets.	13	3000 à 3500	43,550	
	Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	23	1200 à 2000	40,690	
Huissiers audienciers	48	300	14,400		
	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889)	>	>	15,500	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
	Présidents.	9	6,000	54,000	
	Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
	Juges	20	4,000	80,000	
	Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
	Substituts	9	4,000	36,000	
	Greffiers	9	4500 à 5500	45,000	
	Greffiers adjoints.	17	2800 à 3600	52,400	
		A REPORTER. 1,862,740			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,409,610	1,409,610	"	"	1,365,210	1,351,302 77	
1,409,610	1,409,610	"	"	1,365,210	1,351,302 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
					REPORT. fr.			
					REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).						
10 (suite).	c. abc.	Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,700	409,450		
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	14,000			
		Huissiers audienciers	18	200	3,600			
		Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux d'Au- denarde, Hasselt et Neufchâteau (loi du 25 no- vembre 1889)			2,000	200		
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.			200			
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	87,000	105,500		
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	6000 à 7000	13,500			
		Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux de commerce d'Anvers et de Liège (loi du 25 novembre 1889)			5,000			
		11	"	Indemnité pour frais de greffe				195,000
				JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
12	"	Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	13	7000 à 8000	102,500	1,031,500		
		— — 2 ^e —	12	6000 à 7000	79,500			
		— — 3 ^e —	53	5000 à 6000	195,500			
		— — 4 ^e —	150	4000 à 5000	674,000			
		Greffiers — 1 ^{re} —	15	4600 à 5000	68,500	631,500		
		— — 2 ^e —	12	5800 à 4600	50,800			
		— — 3 ^e —	35	5000 à 3800	123,400			
		— — 4 ^e —	150	2200 à 2800	388,800			
		12	"	Indemnités allouées aux juges de paix de : Anvers, 1 ^{er} canton; Bruxelles, 1 ^{er} canton; Bruxelles, 2 ^e can- ton; Molenbeek-St-Jean; St-Josse-ten-Noode; Bruges, 1 ^{er} canton; Dour; Tournai; Moll; Ostende et Somer- gem (loi du 25 novembre 1889)				9,000
				Indemnités allouées en vertu de la même loi aux gref- fiers des justices de paix de Bruxelles, 1 ^{er} canton; Bruxelles, 2 ^e canton; Ixelles; Wolverthem; Ypres. 2 ^e canton				5,000
13	"	Indemnités pour frais de greffe				108,000		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,409,610	1,409,610	»	»	1,565,210	1,351,302 77	
2,577,890	2,568,390	9,500	»	2,145,990	2,110,052 46	
195,000	195,000	»	»	»	»	
1,694,800	1,676,400	18,400	»	936,000	955,250 »	
108,000	108,000	»	»	»	»	
5,785,500	5,757,400	27,900	»	4,445,200	4,396,605 25	
AUGMENTATION. . fr.		27,900				

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.
CHAPITRE III.						
JUSTICE MILITAIRE.						
COUR MILITAIRE. — Personnel.						
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	20,950
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	3500 à 4000	5,750	
		Huissier audencier	1	400	400	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,800	
Matériel.						
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,500	1,500
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
16	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	47,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	5	5,000	15,000	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	
		Anciens prévôts militaires	5	500	1,500	
17	»	Huissiers audienciers	7	200	1,400	4,130
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	1	420	420	
			2	550	1,100	
			1	570	570	
			1	600	600	
	2	720	1,440			
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						
CHAPITRE IV.						
FRAIS DE JUSTICE.						
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,467,000	33,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,950	20,950	,	,	20,950	19,899 96	
1,500	1,500	,	,	1,500	1,290 ,	
47,900	47,900	,	,	48,400	47,566 67	
4,150	4,150	,	,	4,150	4,580 ,	
74,280	74,280	,	,	74,780	73,156 65	
1,500,000	1,500,000	,	,	1,500,000	1,956,253 86	
4,650	4,650	,	,	4,650	5,108 36	
12,500	12,500	,	,	12,500	12,300 ,	
1,516,950	1,516,950	,	,	1,516,950	1,973,662 22	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE V.																							
PALAIS DE JUSTICE.																							
21	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																					
CHAPITRE VI.																							
PUBLICATIONS OFFICIELLES.																							
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>																					
		<table border="1" data-bbox="352 1122 1374 1458"> <thead> <tr> <th data-bbox="555 1149 746 1171">NOMBRE D'AGENTS.</th><th data-bbox="962 1149 1153 1171">Appointements par an.</th><th data-bbox="1177 1149 1369 1171">Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td>7,000 »</td><td rowspan="7" style="vertical-align: middle;">15,100 »</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis de 2^e classe.</td><td>2,100 »</td></tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité</td><td>800 »</td></tr> <tr> <td>1 Comptable.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis-concierge</td><td>2,200 »</td></tr> <tr> <td>1 Encaisseur.</td><td>450 »</td></tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td><td>850 »</td><td></td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,000 »	15,100 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Commis de 2 ^e classe.	2,100 »	1 Vérificateur de la comptabilité	800 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Commis-concierge	2,200 »	1 Encaisseur.	450 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	850 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	7,000 »	15,100 »																					
1 Traducteur.	1,000 »																						
1 Commis de 2 ^e classe.	2,100 »																						
1 Vérificateur de la comptabilité	800 »																						
1 Comptable.	1,000 »																						
1 Commis-concierge	2,200 »																						
1 Encaisseur.	450 »																						
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	850 »																						
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																					
»	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>																					
24	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation																					
25	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	106,062 04	
107,000	107,000	»	»	107,000	106,062 04	
15,100	15,100	»	»	14,650	16,985 31	
330,000	330,000	»	»	330,000	260,851 40	
»	»	»	»	3,000	2,757 75	
25,300	25,500	»	»	25,300	10,832 04	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,998 49	
377,400	377,400	»	»	379,930	298,422 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
CHAPITRE VII.																																															
PENSIONS ET SECOURS.																																															
26	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																													
27	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																													
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																													
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																													
CHAPITRE VIII.																																															
CULTES.																																															
Culte catholique.																																															
30	»	Clergé supérieur du culte catholique																																													
<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque.</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>3</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>3</td><td>3,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>32</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>74</td><td></td><td>281,400 »</td></tr></table>				CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	3	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	— — — — —	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »	— — — — —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	— — — — —	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																												
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																												
Evêques	3	16,000 »	80,000 »																																												
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																												
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																												
— — — — —	2	1,500 »	3,000 »																																												
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »																																												
— — — — —	10	3,200 »	32,000 »																																												
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																												
— — — — —	32	2,000 »	64,000 »																																												
	74		281,400 »																																												
A REPORTER. . . fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	,	,	15,000	5,729 69	
9,000	9,000	,	,	9,000	8,565 ,	
2,000	2,000	,	,	2,000	1,700 ,	
5,000	5,000	,	,	4,000	4,000 ,	
31,000	31,000	,	,	30,000	19,794 69	
281,400	281,400	,	,	281,400	279,433 52	
281,400	281,400	,	,	281,400	279,433 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																												
		REPORT. . . fr.																																																																												
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																																																												
31	»	Clergé inférieur du culte catholique																																																																												
		<table><tr><th>CLERGÉ INFÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Curés de 1^{re} classe.</td><td>88</td><td>2,047 50</td><td>180,180 »</td></tr><tr><td>Curés de 2^e classe</td><td>24</td><td>1,600 »</td><td>38,400 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>43</td><td>1,500 »</td><td>64,500 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>76</td><td>1,565 »</td><td>103,740 »</td></tr><tr><td>Desservants</td><td>185</td><td>1,200 »</td><td>219,600 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>601</td><td>1,100 »</td><td>661,000 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>2,079</td><td>950 »</td><td>1,975,050 »</td></tr><tr><td>Chapelains</td><td>4</td><td>800 »</td><td>3,200 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>13</td><td>700 »</td><td>10,500 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>149</td><td>600 »</td><td>89,400 »</td></tr><tr><td>Vicaires</td><td>3</td><td>800 »</td><td>2,400 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>10</td><td>700 »</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1,659</td><td>600 »</td><td>995,400 »</td></tr><tr><td>Coadjuteur</td><td>1</td><td>600 »</td><td>600 »</td></tr><tr><td>Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. . .</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td></td><td>4,935</td><td></td><td>4,360,970 »</td></tr></table>	CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Curés de 1 ^{re} classe.	88	2,047 50	180,180 »	Curés de 2 ^e classe	24	1,600 »	38,400 »	— — — — —	43	1,500 »	64,500 »	— — — — —	76	1,565 »	103,740 »	Desservants	185	1,200 »	219,600 »	— — — — —	601	1,100 »	661,000 »	— — — — —	2,079	950 »	1,975,050 »	Chapelains	4	800 »	3,200 »	— — — — —	13	700 »	10,500 »	— — — — —	149	600 »	89,400 »	Vicaires	3	800 »	2,400 »	— — — — —	10	700 »	7,000 »	— — — — —	1,659	600 »	995,400 »	Coadjuteur	1	600 »	600 »	Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. . .	»	»	10,000 »		4,935		4,360,970 »								
CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																																											
Curés de 1 ^{re} classe.	88	2,047 50	180,180 »																																																																											
Curés de 2 ^e classe	24	1,600 »	38,400 »																																																																											
— — — — —	43	1,500 »	64,500 »																																																																											
— — — — —	76	1,565 »	103,740 »																																																																											
Desservants	185	1,200 »	219,600 »																																																																											
— — — — —	601	1,100 »	661,000 »																																																																											
— — — — —	2,079	950 »	1,975,050 »																																																																											
Chapelains	4	800 »	3,200 »																																																																											
— — — — —	13	700 »	10,500 »																																																																											
— — — — —	149	600 »	89,400 »																																																																											
Vicaires	3	800 »	2,400 »																																																																											
— — — — —	10	700 »	7,000 »																																																																											
— — — — —	1,659	600 »	995,400 »																																																																											
Coadjuteur	1	600 »	600 »																																																																											
Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. . .	»	»	10,000 »																																																																											
	4,935		4,360,970 »																																																																											
32	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises																																																																												
		Culte protestant et anglican.																																																																												
33	»	Traitements des pasteurs et employés																																																																												
		<table><tr><th>PASTEURS ET EMPLOYÉS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Pasteurs</td><td>2</td><td>5,292 »</td><td>10,584 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>3</td><td>4,000 »</td><td>12,000 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1</td><td>5,951 20</td><td>3,951 20</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>2</td><td>5,528 »</td><td>7,056 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1</td><td>3,000 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>9</td><td>2,400 »</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>5</td><td>2,280 »</td><td>11,400 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1</td><td>1,900 »</td><td>1,900 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1</td><td>1,500 »</td><td>1,500 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Lecteur-chantre</td><td>1</td><td>1,008 »</td><td>1,008 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1</td><td>762 »</td><td>762 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>3</td><td>480 »</td><td>1,440 »</td></tr><tr><td>Sacristain</td><td>1</td><td>504 »</td><td>504 »</td></tr><tr><td>Marguilliers.</td><td>2</td><td>258 »</td><td>516 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>7</td><td>252 »</td><td>1,764 »</td></tr><tr><td>Augmentations de traitement</td><td>»</td><td>»</td><td>34 80</td></tr><tr><td></td><td>41</td><td></td><td>80,000 »</td></tr></table>	PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »	— — — — —	3	4,000 »	12,000 »	— — — — —	1	5,951 20	3,951 20	— — — — —	2	5,528 »	7,056 »	— — — — —	1	3,000 »	3,000 »	— — — — —	9	2,400 »	21,600 »	— — — — —	5	2,280 »	11,400 »	— — — — —	1	1,900 »	1,900 »	— — — — —	1	1,500 »	1,500 »	— — — — —	1	1,000 »	1,000 »	Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »	— — — — —	1	762 »	762 »	— — — — —	3	480 »	1,440 »	Sacristain	1	504 »	504 »	Marguilliers.	2	258 »	516 »	— — — — —	7	252 »	1,764 »	Augmentations de traitement	»	»	34 80		41		80,000 »
PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																																											
Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »																																																																											
— — — — —	3	4,000 »	12,000 »																																																																											
— — — — —	1	5,951 20	3,951 20																																																																											
— — — — —	2	5,528 »	7,056 »																																																																											
— — — — —	1	3,000 »	3,000 »																																																																											
— — — — —	9	2,400 »	21,600 »																																																																											
— — — — —	5	2,280 »	11,400 »																																																																											
— — — — —	1	1,900 »	1,900 »																																																																											
— — — — —	1	1,500 »	1,500 »																																																																											
— — — — —	1	1,000 »	1,000 »																																																																											
Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »																																																																											
— — — — —	1	762 »	762 »																																																																											
— — — — —	3	480 »	1,440 »																																																																											
Sacristain	1	504 »	504 »																																																																											
Marguilliers.	2	258 »	516 »																																																																											
— — — — —	7	252 »	1,764 »																																																																											
Augmentations de traitement	»	»	34 80																																																																											
	41		80,000 »																																																																											
		A REPORTER. . . fr.																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	279,433 32	
4,292,570	4,292,570	»	»	4,292,570	4,278,069 62	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
80,000	80,000	»	»	80,000	76,403 20	
5,153,970	5,153,970	»	»	5,153,970	5,133,006 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
		REPORT. . . fr.																																																										
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																																										
54	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																																										
		Culte israélite.																																																										
35	»	Traitements des ministres et employés																																																										
		<table><tr><th>MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th colspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Grand rabbin</td><td>1</td><td>5,292 »</td><td>5,292</td><td>»</td></tr><tr><td>Ministres officiants</td><td>1</td><td>2,250 »</td><td>2,250</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>2,000 »</td><td>2,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,500 »</td><td>1,500</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,200 »</td><td>1,200</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800</td><td>»</td></tr><tr><td>Secrétaire du consistoire.</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800</td><td>»</td></tr><tr><td>Augmentations de traitement</td><td>»</td><td>»</td><td>358</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>9</td><td colspan="2">17,000 »</td></tr></table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292	»	Ministres officiants	1	2,250 »	2,250	»	— —	1	2,000 »	2,000	»	— —	2	1,500 »	3,000	»	— —	1	1,500 »	1,500	»	— —	1	1,200 »	1,200	»	— —	1	800 »	800	»	Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800	»	Augmentations de traitement	»	»	358	»			9	17,000 »	
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																									
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292	»																																																								
Ministres officiants	1	2,250 »	2,250	»																																																								
— —	1	2,000 »	2,000	»																																																								
— —	2	1,500 »	3,000	»																																																								
— —	1	1,500 »	1,500	»																																																								
— —	1	1,200 »	1,200	»																																																								
— —	1	800 »	800	»																																																								
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800	»																																																								
Augmentations de traitement	»	»	358	»																																																								
		9	17,000 »																																																									
36	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																																										
37	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																																										
		Pensions et secours pour les divers cultes.																																																										
38	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.																																																										
39	»	Secours pour les ministres des cultes.																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,153,970	5,153,970	»	»	5,153,970	5,153,906 14	
10,000	40,000	»	»	10,000	9,757 50	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,341 99	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	11,578 39	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,237,970	5,237,970	»	»	5,237,970	5,210,584 02	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
260,000	260,000	»	»	240,000	240,000	»
255,000	255,000	»	»	355,000	352,651 97	
12,000	12,000	»	»	10,000	11,596 50	
7,500	7,500	»	»	7,500	7,498 80	
»	»	»	»	»	»	
282,000	282,000	»	»	274,000	285,180 25	
796,500	796,500	»	»	866,500	894,727 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
		REPORT. . . . fr.																																																												
45	»	Patronage des colons libérés																																																												
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																																																												
		CHAPITRE X.																																																												
		PRISONS.																																																												
		SECTION PREMIÈRE. — Service économique.																																																												
46	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transfèrement des détenus par correspondance ordinaire. — Frais de route et de séjour de leurs gardiens. — Article de consommation et de transformation																																																												
47	»	Salaires des détenus																																																												
48	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.																																																												
49	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .																																																												
50	»	Traitements des fonctionnaires et employés																																																												
		PERSONNEL.																																																												
		<table><tr><th>DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th>NUMERE d'agents</th><th colspan="2">TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaires des Commissions administratives . .</td><td>5</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>15,300 »</td></tr><tr><td>— de la Commission d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>31</td><td>2,200</td><td>6,000</td><td>130,900 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>17,500 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>51</td><td>700</td><td>2,600</td><td>50,550 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>5</td><td>1,400</td><td>1,800</td><td>8,500 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>27</td><td>500</td><td>2,600</td><td>52,500 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,600</td><td>1,900</td><td>8,450 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>24</td><td>1,400</td><td>2,600</td><td>49,250 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>3</td><td>1,400</td><td>1,700</td><td>5,100 »</td></tr><tr><td>A REPORTER.</td><td>137</td><td></td><td>fr.</td><td>316,650 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NUMERE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.	Secrétaires des Commissions administratives . .	5	2,200	2,800	15,300 »	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	31	2,200	6,000	130,900 »	— adjoints	5	2,200	2,800	17,500 »	Aumôniers catholiques	51	700	2,600	50,550 »	— adjoints.	5	1,400	1,800	8,500 »	Médecins	27	500	2,600	52,500 »	— adjoints	5	1,600	1,900	8,450 »	Instituteurs	24	1,400	2,600	49,250 »	— adjoints	3	1,400	1,700	5,100 »	A REPORTER.	137		fr.	316,650 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NUMERE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.																																																										
Secrétaires des Commissions administratives . .	5	2,200	2,800	15,300 »																																																										
— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »																																																										
Directeurs	31	2,200	6,000	130,900 »																																																										
— adjoints	5	2,200	2,800	17,500 »																																																										
Aumôniers catholiques	51	700	2,600	50,550 »																																																										
— adjoints.	5	1,400	1,800	8,500 »																																																										
Médecins	27	500	2,600	52,500 »																																																										
— adjoints	5	1,600	1,900	8,450 »																																																										
Instituteurs	24	1,400	2,600	49,250 »																																																										
— adjoints	3	1,400	1,700	5,100 »																																																										
A REPORTER.	137		fr.	316,650 »																																																										
		A REPORTER. . . . fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
796,500	796,500	»	»	866,500	894,727 52	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,000 »	
801,500	801,500	»	»	871,500	898,727 52	
1,090,000	1,090,000	»	»	1,090,000	1,047,526 84	
55,000	55,000	»	»	55,000	55,525 60	
28,000	28,000	»	»	28,000	21,754 11	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,869 46	
1,100,575	1,091,475	8,900	»	1,082,975	1,049,508 71	
2,279,575	2,270,475	8,900	»	2,261,975	2,176,782 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
50 (suite).		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	137	fr.	516,650 »
		Instituteurs auxiliaires.	4	600 1,000	2,800 »
		— lecteurs	12	550 550	5,850 »
		Comptables	4	2,600 3,500	12,200 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	14	2,100 2,500	54,400 »
		— de 2 ^e — (comptables).	23	1,600 2,500	46,100 »
		— de 2 ^e —			
		— de 3 ^e — (comptables).			
		— de 3 ^e —			
		Magasiniers	6	1,600 2,000	11,800 »
		Surveillantes religieuses	81	675 800	55,225 »
		— laïques	7	700 700	4,900 »
		Chefs surveillants	12	1,800 2,200	25,800 »
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	357	1,100 1,450	456,655 50
		Professeur d'agriculture.	1	600 600	600 »
		Surveillants des travaux et de culture	16	1,400 1,800	26,200 »
		Commissionnaires	15	200 1,000	10,000 »
		Maîtres de musique	2	750 750	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	59	40 500	8,235 »
		Aumôniers protestants et israélites	25	240 500	7,084 »
		Contremaitres et chef de culture	4	2,200 2,500	10,150 »
		Chevrons aux surveillants	»	» »	9,564 »
		Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.	»	» »	3,941 50
		Supplément d'allocation résultant de la création d'une 3 ^e classe de surveillants	»	» »	8,900 »
		TOTAL.	822	fr.	1,100,375 »
51	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
52	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,279,575	2,270,475	8,900	»	2,261,975	2,176,782 72	
28,500	25,850	2,450	»	20,550	19,850 »	
12,000	20,000	»	8,000	44,000	8,840 02	
2,319,675	2,316,525	11,550	8,000	2,326,525	2,205,472 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
53	»	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme et des condamnés libérés . . .
54	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. Bâtiments. Meubles travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . .
	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
55	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,519,675	2,516,525	11,350	8,000	2,526,325	2,205,472 74	
19,000	19,000	»	»	15,000	9,000 »	
134,500	134,500	»	»	140,000	251,295 95	
»	»	»	»	»	8,075 48	
2,475,175	2,469,825	11,350	8,000	2,481,525	2,475,842 15	
AUGMENTATION. . fr.		5,550				
15,000	15,000	»	»	60,000	60,000 »	
15,000	15,000	»	»	60,000	60,000 »	
20,000	20,000	»	»	15,000	11,562 56	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,999 95	
29,000	29,000	»	»	24,000	20,562 31	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,900 »	495,900 »	»	»	493,400 »	473,115 30	
5,785,500 »	5,757,400 »	27,900 »	»	4,445,200 »	4,396,605 23	
74,280 »	74,280 »	»	»	74,780 »	73,136 65	
1,516,950 »	1,516,950 »	»	»	1,516,950 »	1,973,662 22	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,062 04	
377,400 »	377,400 »	»	»	579,950 »	298,422 99	
51,000 »	51,000 »	»	»	30,000 »	19,794 69	
5,237,970 »	5,237,970 »	»	»	5,237,970 »	5,210,384 02	
801,500 »	801,500 »	»	»	871,500 »	898,727 52	
2,473,175 »	2,469,825 »	3,350 »	»	2,481,525 »	2,475,842 15	
15,000 »	15,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
29,000 »	29,000 »	»	»	24,000 »	20,562 31	
16,944,475 »	16,913,225 »	31,250 »	»	15,722,075 »	16,004,515 10	
AUGMENTATION . . fr.		31,250				

(136)